

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° 375

présenté par

Mme Blin, Mme Audibert, Mme Meunier, Mme Trastour-Isnart, Mme Boëlle, Mme Corneloup,  
M. Ravier, M. Benassaya, M. Door, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Cordier, M. Cinieri,  
M. Gosselin, M. Reda et M. Menuel

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 25, insérer l'article suivant:**

Chaque fédération ou club sportif, professionnel ou amateur, organise une cérémonie de levée des couleurs, hymne national suivi de salut au drapeau, avant toute manifestation ou compétition sportive.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le respect des principes de la République, l'appartenance à la France et à la communauté nationale ne doivent pas être théoriques mais doivent se vivre et s'exprimer par la force du symbole.

Les valeurs patriotiques sont le corolaire des valeurs du sport.

Ainsi chaque manifestation ou compétition sportive doit être l'occasion de réaffirmer nos valeurs au travers de notre hymne national et de notre drapeau.